

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL
Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt mars deux mil vingt-quatre.

Présents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP – François BEROUDIAUX (suppléant de Richard ZEIGER) - Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Bernard ESNAULT (suppléant de Laurent CHAT) - Rémi GAUTHERON - Jean-Pierre GERARDIN - Jacky GUYON – Jean-Michel GODEFFROY (suppléant de Jean DESNOYERS) - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Isaac MANSANTI (suppléant de Jorge GUILHOTO) - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Chantal ROYER - Stéphane VIGNOL (suppléant de Bernard HARCHEN) - Gilles SACKEPEY

Absents : Jean-Claude KHEBIZI (suppléant de Gilles BONNEAU) - Jérôme DELAVault - Michel FOURREY - Jean-François GALLIMARD - Jean-Luc GIVORD - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Véronique MAISON - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Jean-Luc PREVOST - Hervé RATON - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	45
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	31
Votes Pour :	31
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 25/2024

Objet : Modification du tableau des effectifs - Création d'emploi permanent

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,
Vu le tableau des effectifs,

Le Président, propose à l'Assemblée la création des postes suivants :

- 1 poste permanent de rédacteur à temps complet lié à un nouveau besoin dans la gestion de tâches administratives, dossier de travaux, et de subventions ;
- 1 poste permanent de rédacteur à temps complet lié à un nouveau besoin dans la gestion de tâches administratives des ressources humaines.

A ce titre, ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des rédacteur territoriaux, catégorie hiérarchique B et titulaire de l'un des trois grades suivants : rédacteur, rédacteur principal de 2 e classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le cas échéant, ces emplois pourront également être pourvus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article L332-8 2° lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

Dans ce cas l'agent contractuel devra justifier d'un niveau scolaire correspondant au baccalauréat et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Approuve** la proposition du président et créer le poste correspondant ;
- **Modifie** ainsi le tableau des effectifs ;
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance

Le 26 mars 2024

Le Président

Jean-Noël LOURY

Modification après l'AG:

en bleu création de poste

en orange: proposition de suppression de poste (en cours)

en jaune: suppression définitive

en vert : suppression et ouverture de prévu

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'YONNE / ETAT DU PERSONNEL - mars 2024

EMPLOIS PERMANENTS								
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP			POSTES VACANTS
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENT TITULAIRES	AGENT NON TITULAIRES	TOTAL	
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Directeur territorial	A	1,00		1,00		1,00	1,00	0,00
Attaché Principal	A	2,00		2,00	2,00		2,00	0,00
Attaché	A	4,00		4,00	0,00	1,00	1,00	3,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00	0,00
Rédacteur	B	5,00		5,00	1,00	1,00	2,00	3,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	2,00		2,00	2,00		2,00	0,00
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	6,00		6,00	4,80		4,80	1,20
Adjoint Administratif	C	7,00	0,50	7,50	3,80	0,00	3,80	3,70
Total		28,00	0,50	28,50	14,60	3,00	17,60	10,90
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur en Chef hors classe	A	1,00		1,00	0,00		0,00	1,00
Ingénieur en chef	A	1,00		1,00	1,00		1,00	0,00
Ingénieur	A	5,00		5,00	1,00	2,00	3,00	2,00
Technicien Principal de 1ère classe	B	5,00		5,00	3,00	2,00	5,00	0,00
Technicien Principal de 2ème classe	B	2,00		2,00	1,00		1,00	1,00
Technicien	B	9,00		9,00	0,00	6,00	6,00	3,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00	0,00
Adjoint Technique	C	4,00		4,00	4,00		4,00	0,00
Total		28,00		28,00	11,00	10,00	21,00	7,00
TOTAL GENERAL SUR EMPLOIS PERMANENTS		56,00	0,50	56,50	25,60	13,00	38,60	17,90
EMPLOIS NON PERMANENTS								
FONCTION	FILIERE	TYPE DE CONTRAT		Date création emploi				
TOTAL GENERAL SUR EMPLOIS NON PERMANENTS								
Ingénieur - Poste les Générateurs Technique Contrat de projet 31/01/2024								
TOTAL EFFECTIF ETP :							38,60	
TOTAL EFFECTIF :							39	